

## RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DU PUMP TRACK

1. La structure est accessible gratuitement à tous pendant les heures où elle n'est pas réservée exclusivement aux clubs sportifs qui en ont fait la demande spéciale à la municipalité, en respectant un temps d'occupation maximum de 2 heures le matin et de 3 heures l'après-midi, afin de permettre une utilisation publique quotidienne. En cas d'événements ou de compétitions, la structure peut être occupée pendant un ou plusieurs jours consécutifs. La ville publie un calendrier d'occupation sur son site web.
2. En accédant à l'espace, l'utilisateur accepte l'entière responsabilité de sa propre conduite, des conséquences qui en découlent et de la pleine acceptation des règlements. Aucune responsabilité ne peut être attribuée à la gestion de l'installation, à la municipalité et/ou aux autorités responsables, qui déclinent toute responsabilité.
3. L'accès à l'installation est autorisé à tous les utilisateurs équipés d'un véhicule à roues approprié. Les enfants jusqu'à 10 ans ne peuvent y accéder que s'ils sont accompagnés et suivis directement par un parent ou un tuteur. L'adulte doit rester à l'extérieur de l'établissement et sera entièrement responsable du comportement et de tout dommage que l'enfant pourrait causer à lui-même ou à autrui. Il est recommandé aux parents (ou tuteurs) de faire une évaluation de "bon sens" de la capacité technique des enfants à accéder à la piste.
4. Pour votre propre sécurité et celle des autres, vérifiez que tout votre matériel est adéquat et en bon état de fonctionnement.
5. Il est obligatoire de porter à tout moment les vêtements de protection appropriés, ainsi qu'un casque homologué.
6. Avant d'aborder un itinéraire, analysez s'il est adapté à vos compétences et à votre équipement. Vous devez donc avoir les bases techniques de l'équitation et des compétences, une dextérité physique et des connaissances suffisantes pour aborder les itinéraires en toute sécurité et sans mettre en danger votre vie ou celle des autres.
7. Le respect et l'observation maximum des panneaux sont obligatoires. La piste part du panneau de départ ; il est obligatoire de la parcourir dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, en gardant une distance de sécurité par rapport aux autres usagers et en gardant toujours la vitesse sous contrôle par rapport aux pistes et à ses propres capacités. Si des athlètes sont arrêtés sur le chemin (ainsi que tout autre obstacle éventuel), ralentissez immédiatement, évitez de vous arrêter sur les chemins. En cas d'arrêt, il est obligatoire de laisser la voie libre et de rester dans une position visible. Il est recommandé de faire une première reconnaissance du parcours en gardant une faible vitesse.
8. Il est interdit de quitter la piste, de modifier le parcours et d'insérer d'autres obstacles.
9. Il est interdit de courir en groupe, sauf à l'occasion d'événements spécifiques organisés.
10. La voie peut être fermée par la municipalité sans préavis.
11. Il est interdit de fumer et de manger à l'intérieur de la zone.
12. Afin de garantir l'hygiène et de protéger le décorum, les utilisateurs de la zone sont tenus de déposer leurs déchets dans les conteneurs appropriés prévus à cet effet. Dans toute la région, il est également interdit de laisser des déchets de toute sorte sur le sol.

## RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DU CIRCUIT MTB

1. La structure est accessible gratuitement à tous pendant les heures où elle n'est pas réservée exclusivement aux clubs sportifs qui en ont fait la demande spéciale à la municipalité, en respectant un temps d'occupation maximum de 2 heures le matin et de 3 heures l'après-midi, afin de permettre une utilisation publique quotidienne. En cas d'événements ou de compétitions, la structure peut être occupée pendant un ou plusieurs jours consécutifs. La ville publie un calendrier d'occupation sur son site web.
2. En accédant à l'espace, l'utilisateur accepte l'entière responsabilité de sa propre conduite, des conséquences qui en découlent et de la pleine acceptation des règlements. Aucune responsabilité ne peut être attribuée à la gestion de l'installation, à la municipalité et/ou aux autorités responsables, qui déclinent toute responsabilité.
3. L'accès à l'installation est autorisé à tous les utilisateurs disposant d'un véhicule à roues approprié. Nous recommandons une évaluation de "bon sens" de la capacité technique de ceux qui accèdent à la piste.
4. Il est interdit d'entrer en cas de neige, de pluie ou de piste mouillée.
5. Pour votre propre sécurité et celle des autres, vérifiez que tout votre matériel est adéquat et en bon état de fonctionnement.
6. Il est obligatoire de porter à tout moment les vêtements de protection appropriés, avec un casque homologué.
7. Avant d'aborder un itinéraire, analysez s'il est adapté à vos compétences et à votre équipement. Vous devez donc avoir les bases techniques de l'équitation et des compétences, une dextérité physique et des connaissances suffisantes pour aborder les itinéraires en toute sécurité et sans mettre en danger votre vie ou celle des autres.
8. Le respect et l'observation maximum des panneaux sont obligatoires. La piste part du panneau de départ ; il est obligatoire de la parcourir dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, en gardant une distance de sécurité par rapport aux autres usagers et en gardant toujours la vitesse sous contrôle par rapport aux pistes et à ses propres capacités. Si des athlètes sont arrêtés sur le chemin (ainsi que tout autre obstacle éventuel), ralentissez immédiatement, évitez de vous arrêter sur les chemins. En cas d'arrêt, il est obligatoire de laisser la voie libre et de rester dans une position visible. Il est recommandé de faire une première reconnaissance du parcours en gardant une faible vitesse.
9. Il est interdit de quitter la piste, de modifier le parcours et d'insérer d'autres obstacles.
10. Il est interdit de courir en groupe, sauf à l'occasion d'événements spécifiques organisés.
11. La voie peut être fermée par la municipalité sans préavis.
12. Il est interdit de fumer et de manger à l'intérieur de la zone.
13. Afin de garantir l'hygiène et de protéger le décorum, il est obligatoire pour les utilisateurs de la zone de déposer leurs déchets dans les conteneurs appropriés prévus à cet effet. Dans toute la région, il est également interdit de laisser des déchets de toute sorte sur le sol.

## RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DE LA STRUCTURE BOULDER

1. La structure est accessible gratuitement à tous pendant les heures où elle n'est pas réservée exclusivement aux clubs sportifs qui en ont fait la demande spéciale à la municipalité, en respectant un temps d'occupation maximum de 2 heures le matin et de 3 heures l'après-midi, de manière à permettre une utilisation publique quotidienne. En cas d'événements ou de compétitions, la structure peut être occupée pendant un ou plusieurs jours consécutifs. La ville publie un calendrier d'occupation sur son site web.
2. En accédant à l'espace, l'utilisateur accepte l'entière responsabilité de sa propre conduite, des conséquences qui en découlent et de la pleine acceptation des règlements. Aucune responsabilité ne peut être attribuée à la gestion de l'installation, à la municipalité et/ou aux autorités responsables, qui déclinent toute responsabilité.
3. L'accès à l'installation est autorisé à tous les utilisateurs. Les enfants jusqu'à 10 ans ne peuvent y accéder que s'ils sont accompagnés et surveillés directement par un parent ou un tuteur. L'adulte doit rester à l'extérieur de l'établissement et sera entièrement responsable du comportement et de tout dommage que l'enfant pourrait causer à lui-même ou à autrui. Il est recommandé aux parents (ou tuteurs) de procéder à une évaluation de "bon sens" des capacités techniques des enfants qui entrent dans l'établissement.
4. Il est strictement interdit aux enfants de moins de 14 ans de marcher sur la ligne colorée continue sur les murs (ligne de sécurité).
5. Avant d'aborder un itinéraire, analysez s'il est adapté à vos capacités. Vous devez donc disposer de la base technique et de compétences, de la dextérité physique et des connaissances suffisantes pour aborder les itinéraires en toute sécurité et sans mettre en danger votre vie ou celle des autres.
6. Le respect et l'observation maximum des panneaux sont obligatoires.
7. Il est interdit de déplacer ou de changer la position des prises de n'importe quel panneau !
8. Utilisez toujours de la magnésite, dont l'absence rend les prises plus glissantes et plus grasses.
9. Une fois que vous avez essayé une voie, nettoyez les prises, y compris les prises de pied, avec une brosse spéciale (d'une valeur d'environ 7 - CHF, le nom Lapis, se trouve dans les meilleurs magasins d'escalade).
10. Essayez d'utiliser les petites prises de pied et non les grandes prises, de cette façon les prises restent propres et vous apprendrez à mieux grimper pour vos défis extérieurs !
11. Si vous voyez de la saleté, n'hésitez pas à passer l'aspirateur, le nettoyage est fait par des bénévoles, alors aidons et collaborons.
12. L'installation peut être fermée par la municipalité sans préavis.
13. Il est interdit de fumer et de manger à l'intérieur de la zone.
14. Afin de garantir l'hygiène et de protéger le décorum, il est obligatoire pour les utilisateurs de la zone de déposer leurs déchets dans les conteneurs appropriés prévus à cet effet. Dans toute la région, il est également interdit de laisser des déchets de toute sorte sur le sol.